

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 4 MARS 2026

N° 2026-03-13

Séance reconvoquée pour défaut de quorum constaté lors de la séance initiale du 24 février 2026

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le bureau syndical, valablement convoqué une seconde fois à trois jours d'intervalle, peut délibérer valablement quel que soit le nombre de membres présents.

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars à neuf heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-cinq février deux mille vingt-six, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Nombre de délégués

En exercice : 27
Présents (mini 11 dont 6 en
salle) : 6

Nombre de voix

En exercice : 36
Présentes : 9
Exprimées par pouvoirs : 5
Total (mini 19) : 14

Le quorum n'ayant pas été
atteint lors de la séance du 24
février, conformément à
l'article L2121-17 du CGCT, le
Bureau Syndical délibère
valablement sans condition de
quorum.

Délégué-es présents-es

**1 représentante du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteuse de 2 voix chacun)
Patricia PICARD**

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
(porteuse de 2 voix)
Agnès ROSSI**

**1 représentante du Conseil départemental de la Drôme
(porteuse de 2 voix)
Corinne MOULIN**

**3 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs d'1 voix chacun)
Gilles CREMILLIEUX, Nicole PELOUX, Frédéric ROUX.**

Délégué-es excusé-es ayant donné pouvoir :

Jean-Christophe CAMP à Frédéric ROUX, Marlène MOURIER à Patricia PICARD, Jean-François PERILHOU à Agnès ROSSI.

Délégué-es excusé-es : Fabienne BARBANSON, Pierre COMBES, Danielle TOUCHE.

Participait également à la réunion : Claude AURIAS

Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 9 heures.

Monsieur Gilles CREMILLIEUX est nommé secrétaire de séance.

Objet : Programme LEADER Drôme Entre Rhône et Montagnes 2023-2027 – Tourisme Zéro impact : animation d'un réseau d'acteurs et d'un dispositif d'observation en faveur de la conciliation des usages dans les Baronnies provençales drômoises

Montant des dépenses PnrBP	2027	2028
Fonctionnement	42 857,87 €	21 585,39 €
Investissement	-	-

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	64 443,26 €	60 596,60 €

Rapport :

Le Syndicat mixte du Parc s'efforce, en s'appuyant sur les objectifs et les engagements pris dans sa charte de s'adapter à l'évolution des enjeux de son territoire. L'enjeu de conciliation des usages est devenu très prégnant dans les Baronnies provençales notamment autour de la conciliation des usages et pratiques suivants : la protection de l'environnement avec les pratiques touristiques et récréatives ou encore les pratiques touristiques et récréatives avec les autres activités économiques du territoire (conciliation pastoralisme - randonnée par exemple).

Il a donc capitalisé sur les actions déjà menées depuis 2015 (déploiement d'éco-compteurs, entrée dans l'expérimentation outdoor vision...) et organisé ses actions afin de mieux répondre à ces enjeux. Il s'agit aujourd'hui de proposer un projet au programme LEADER entre Rhône et Montagnes qui permettra de financer un mi-temps du poste de chargé.e de projet « conciliation des usages » pour la période allant du 1^{er} janvier 2027 au 30 juin 2028. Ce poste coordonnerait les différents dispositifs déjà mis en place par le Syndicat mixte du Parc afin d'en déployer de nouvelles ramifications. L'objectif est de passer d'une somme d'actions dispersées en une véritable mission coordonnée de conciliation des usages. Pour ce faire le / la chargé.e de projet aura notamment pour responsabilité de :

- * déployer et systématiser dans la partie drômoise des Baronnies provençales des actions de terrain jusqu'à présent expérimentales et pilotes de médiation et de conciliation des usages ;
- * mettre en place un véritable système structuré d'observation et d'évaluation des impacts de la fréquentation touristique sur les milieux naturels qui guide les gestionnaires d'espace naturels, de sentiers et itinéraires dans des prises de décision visant à les limiter ;
- * animer le réseau des intercommunalités, acteurs touristiques, d'activités de pleine nature et environnementaux des Baronnies provençales afin de concevoir un observatoire qui réponde véritablement à leurs besoins...

Afin de mener à bien cette opération, la Présidente propose de solliciter le concours financier du programme LEADER en Rhône et montagnes selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Nature des dépenses	Montant en € TTC	Recettes	Montant en €
Chargé.e de projet conciliation des usages – 0,5 ETP (18 mois)	41 202,72 €	FEADER - programme LEADER DRM	51 554,60 €
Coûts indirects (15% des dépenses RH présentées au projet)	6 180,40 €	Département de la Drôme	9 042,00 €
Frais de mission (5% des dépenses RH présentées au projet)	2 060,14 €	Autofinancement (6%)	3 846,66 €
Observatoire : ingénierie de recherche	7 000,00 €		
Mobilisation d'intervenants pour actions de sensibilisation / information / formation	8 000,00 €		
TOTAL	64 443,26 €	TOTAL	64 443,26 €



Délibération :

- ◆ Vu la délibération du Comité syndical n°2025-12-08 en date du 14 novembre 2025 visant à financer la mission de conciliation des usages ;
- ◆ Considérant la charte du Parc et plus particulièrement l'orientation II.2 visant à « développer et promouvoir un tourisme durable qui s'inscrit dans le paysage et l'art de vivre le territoire »

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical :

- **Approuve** le dépôt de l'opération « Tourisme Zéro impact : animation d'un réseau d'acteurs et d'un dispositif d'observation en faveur de la conciliation des usages dans les Baronnies provençales drômoises » ;
- **Valide** le budget et plan de financement proposé ;
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

